

Conseil Municipal du 21 mai 2015

- Compte rendu -

1-Information au Conseil Municipal : point d'étape sur la consultation en cours relative à la construction de terrains de football synthétique et engazonné au complexe sportif Louis Ballard

Le Conseil Municipal a été informé que suite au Conseil Municipal du 26 mars 2015 un avis d'appel public à la concurrence avait été publié dans la presse locale. Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 et quatre pour le lot 2. Les négociations sont en cours avec les sociétés candidates. La Commission d'Appel d'Offres se réunira début juin pour étudier le résultat de ces négociations et donner un avis sur le choix des titulaires du marché.

2- Elections départementales 2015 : convention de mise sous pli avec la ville de Brest

Lors des élections départementales, en accord avec la ville de Brest, bureau centralisateur du bureau 4, chaque commune du canton a effectué la mise sous plis des enveloppes de propagande. Par conséquent, une convention doit être établie avec la ville de Brest pour définir les modalités de calcul de l'enveloppe financière devant être versée à la commune de Guilers. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer cette convention.

3- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les modifications apportées au tableau portant sur la création / suppression de postes liés à des avancements de grades ou départs en retraite.

4- Lotissement communal « les Hauts de Keruzanval » - achat du terrain d'assiette à Brest Métropole Aménagement – lancement de la procédure adaptée de mise en concurrence

Dans le cadre de la réalisation du lotissement communal « Les Hauts de Keruzanval », au cœur de la seconde tranche de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, il est nécessaire d'acquérir le terrain d'assiette de cette opération auprès de Brest Métropole Aménagement (B.M.A.). Après s'être fait présenter les conditions d'acquisition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition auprès de Brest Métropole Aménagement, du terrain d'assiette du lotissement communal « les Hauts de Keruzanval », pour un montant forfaitaire de 315 001,41 € H.T ; a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction et a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux relatifs au lotissement communal, à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres et à signer les marchés.

5- Cession d'une portion de chemin ZAC de Pen ar C'hoat

Dans le cadre de la première tranche de la ZAC de Pen ar C'hoat à Guilers, un chemin intégré au plan d'aménagement de Brest Métropole Aménagement (B.M.A.) est resté propriété de la Commune. Réuni le 18 décembre 2015, le Conseil Municipal a prononcé la désaffectation de ce chemin rural et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique. Suite à cette dernière, le 26 mars, le Conseil Municipal a autorisé la cession de cette portion. Le Conseil Municipal du 21 mai, à l'unanimité, a approuvé les conditions de la vente d'une contenance totale de 233 m² pour un total de 4660 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

6- Cession d'une portion de chemin à Kermabiven

Le Conseil municipal réuni le 18 décembre 2014 a prononcé la désaffectation d'un chemin rural à Kermabiven et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique. Suite à cette dernière, le Conseil municipal du 26 mars 2015 a autorisé la cession de ce chemin. Lors de la séance du 21 mai, le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les conditions de cette cession, soit le prix de 1380 € pour une contenance totale de 327 m², et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

7- Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à l'extension du périmètre des actes télétransmis

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture le 27 septembre 2012 dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité afin d'étendre le périmètre des actes télétransmis aux marchés publics.

8- Aides aux populations sinistrées du Népal

Depuis le 25 avril 2015 une série de séismes a frappé le Népal. Les populations se trouvent, dans certains secteurs, dans des situations sanitaires très difficiles. La ville de Guilers souhaitant exprimer sa solidarité le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé une aide d'urgence d'un montant de 500 € qui sera versée au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).